



Collectif de Réflexion et d'Action

Compte-Rendu du comité de coordination jeudi 09 novembre 2023

Présent·es : Louise, Marion, Emma, Audrey, François, Thierry et Julia
Excusés : Benoît, Christophe, Yves

Ordre du jour :

- I. Échanges divers
- II. Organisation Journées Nationales 2024
- III. Informatisation des dossiers usagers : le DUI
- IV. Les Actes 2023
- V. Point embauche secrétariat

I. Échanges divers

LVA pour MNA dans le Puy-de-Dôme

François, du LVA Pollen (accueil de Mineurs Non Accompagnés) a été contacté par un LVA situé dans le Puy-de-Dôme accueillant également des MNA. C'est un LVA dont la porteuse de projet avait adhéré au Gerpla au cours du montage et qui a adhéré en tant que LVA suite à son autorisation par le département courant 2023. Le projet était d'ouvrir deux LVA en même temps, mais seul celui pour les MNA a finalement été autorisé.

François a répondu aux nombreuses questions que les deux membres du LVA avaient car ils rencontrent des difficultés diverses, notamment liées à leur manque de moyen. En effet, François a été étonné du faible montant du prix de journée pratiqué, qui serait inférieur à 100€/jour. Apparemment, cette pratique est courante dans le Puy-de-Dôme et cela nous questionne.

Le Gerpla compte deux nouveaux LVA adhérents dans le Puy-de-Dôme et une visite de cooptation est donc à organiser bientôt. Marion de Tara (11) et Emma de La Ferme aux animaux (03) sont motivées pour effectuer ces visites. Il serait également intéressant de proposer à l'équipe de Alias-63, les plus proches voisins adhérents au Gerpla, de participer à ces visites. Julia est chargée de communiquer les différentes coordonnées pour que les volontaires puissent organiser la visite.

Parution d'un ouvrage par et sur les LVA

Deux permanent·es du LVA La croix des quatre chemins, géré par la SCOP Educateurs voyageurs, ont récemment publié un ouvrage qui intéresse le milieu des LVA. L'ouvrage intitulé Cliniques de l'intime : un lieu pour entendre la souffrance adolescente est paru fin octobre aux éditions Chronique Sociale. L'ouvrage est disponible dans plusieurs librairies du Puy-de-Dôme, ainsi que sur commande, quoique cette option semble ne pas être disponible dans certains départements (par exemple l'Aveyron).

L'information de la parution a été relayée sur le site internet du Gerpla. Les auteur·rices ont également fait la proposition de présenter leur ouvrage lors des prochaines journées du Gerpla. Il semble donc important de se procurer cet ouvrage afin de prendre connaissance de son

contenu, assez rapidement, afin de statuer sur la question. La présentation aux JN 2024 pourrait également être soumise à la condition de correspondre au thème annuel choisi.

II. Organisation Journées Nationales 2024

L'atelier spécifiquement dédié à l'organisation des Journées Nationales (JN) n'a pas pu se tenir ce mois-ci car nous n'avons pas réussi à convenir d'une date de réunion. Nous proposons donc comme horaire de réunion le jeudi précédent le CC, à la même heure que celui-ci (14h-16h max). Ainsi la prochaine réunion de l'atelier JN aura lieu le jeudi 30 novembre.

A défaut d'un espace dédié, les réflexions ont donc été abordées au sein du comité de coordination.

La piste d'une organisation bretonne se concrétise petit à petit. Christophe du LVA Duo Solidarité (35), ainsi que Julia ont pris contact avec le LVA 3 petits pas, nouvellement adhérent au Gerpla. Ce lieu dispose d'un espace d'accueil (avec notamment chapiteau disponible) qui pourrait permettre l'organisation des prochaines JN. L'équipe est plutôt favorable à cette idée, tout en ayant besoin d'éclaircir encore quelques points techniques. Nous inviterons des membres de ce LVA à participer au prochain temps de réunion sur le sujet (le 30 novembre donc) et la décision finale devrait suivre.

Comme ce LVA est un nouvel adhérent, dont l'équipe n'a jamais participé à des JN et sera réduite au printemps 2024 (deux permanent·es en congés maternité/parental), le Gerpla s'apprête à être présent pour seconder l'organisation. Nous pouvons :

- mettre des bénévoles à disposition pendant l'évènement, mais également un petit peu avant et un petit peu après. Certaines personnes sont prêtes à se tenir disponibles. Pour l'évènement en lui-même, comme nous en avons pris l'habitude nous mettrons en place des pratiques d'autogestion. Nous avons l'habitude à présent de ce type d'organisation et pouvons donc proposer un programme « clef en main » avec le déroulement habituel : jeudi, journée des porteur·euses de projet avec aide théorique et pratique, prise de contacts, etc. Puis le vendredi, journée dédiée au thème annuel. Cependant nous avons besoin que le LVA qui accueille fasse fonctionner son réseau afin de donner une couleur locale à l'évènement.
- participer à l'élaboration du thème annuel. Le CC propose au LVA accueillant de choisir le thème. Mais si l'équipe du LVA se sent débordée par cette proposition, le CC, via notamment l'atelier JN 2024, prendra le relais. Parmi les idées déjà évoquées : Audrey propose un thème autour de l'adolescence, assez transversal et qui permet notamment de présenter l'ouvrage Cliniques de l'intime. Thierry propose de conserver une orientation politique aux thèmes des Journées Nationales. Faut-il éliminer les thèmes récents (LVA et industrie) ou au contraire continuer de creuser ce filon dans l'idée du fameux fil rouge proposé par Simon et Jean-Luc lors des Journées de septembre dernier ?

Par ailleurs, nous souhaitons mettre l'accent cette année sur la diversité des intervenant·es, aussi bien en terme de genre qu'en matière de champ de pratique (histoire, sociologie, etc.). Nous pensons notamment à Céline Jung, sociologue ayant réalisé une enquête sur les LVA avec son laboratoire l'APEX, que nous souhaitons inviter l'an passé mais qui n'était pas disponible aux dates données.

III. Informatisation des dossiers usagers : le DUI

Sandrine, du LVA La maison des enfants situé en Gironde, qui n'était pas présente au CC avait soumis, en amont de la réunion, un sujet de réflexion concernant l'informatisation des dossiers des personnes accueillies en LVA.

En effet, les LVA girondins ont été avertis que cette informatisation des dossiers, sous la forme d'un DUI (Dossier Usager Informatisé), risque prochainement de devenir obligatoire. Cette démarche coûterait plusieurs milliers d'euros (environ 4500€). L'État, dans le cadre du Ségur Santé, pourrait prendre en charge la totalité des frais liés à cette obligation, engagés par les Établissements et Services qui travaillent pour la Protection de l'Enfance et la PJJ. Mais les LVA ne sont pas prévus dans la liste des structures finançables sous prétexte qu'ils ne travaillent pas uniquement pour l'ASE ou la PJJ. Si les LVA veulent intégrer la liste des structures finançable, il faut qu'ils se manifestent rapidement, et le CC du Gerpla a débattu la question.

Après réflexion, le CC ne souhaite pas que les LVA intègrent cette liste de bénéficiaires potentiels pour plusieurs raisons. D'abord, cela nous positionne comme étant proactif sur une problématique qui ne nous correspond pas. En effet, cette numérisation massive des informations des accueilli·es sous la forme d'un dossier unique, nous semble aller à l'encontre des pratiques artisanales que nous nous attachons à défendre. Il nous semble que cette numérisation est encore une « usine à gaz », censée être facilitatrice mais qui en réalité transforme profondément le travail des permanent·es et complique leur quotidien. Cette numérisation forcée s'inscrit dans le même sillon que la réforme de l'évaluation externe, dont les critères ne correspondent pas aux réalités des LVA (et sûrement pas non plus à celle de bon nombre de structures)... Et malheureusement, cela va de pair : l'utilisation du DUI permettra de justifier de la bonne conservation et sécurisation des données des accueilli·es, correspondant au critère N dans le questionnaire de l'évaluation... Mais a-t-on envie de faire les bons élèves avec ce type de *contrôle* ? Si les LVA n'ont pas été inclus dans cette liste de bénéficiaires, c'est parce qu'ils ne sont pas des ESMS, et c'est une place à la marge que nous revendiquons. Attention à ne pas rentrer dans les cases qu'on ne nous impose pas encore. Attention aussi à l'origine des financements que nous sollicitons, car très souvent « qui paye décide ». Et nous rappelons que la question de conserver des écrits sur les accueilli·es est une question politique : qui a le droit d'écrire sur qui ? Conserver quelles traces, qui auront quelles conséquences ? Qui a le droit à l'oubli ? A titre d'exemple, le réseau Deligny ne fabriquait aucune anamnèse des accueilli·es. Chaque personne devait être découverte en vivant avec elle. De plus, aucun des LVA présents à ce comité de coordination n'utilise ce logiciel, et donc il ne paraît nécessaire à personne de pas faire partie de la liste des bénéficiaires de l'aide de l'État.

À ce qu'a écrit Sandrine, la FNLV a également émis beaucoup de réserves à ce que les LVA intègrent ce dispositif. Elle souhaite ne pas prendre de décision et invite chaque LVA engagé dans la mise en place de son dispositif DUI (si c'est son choix), à réfléchir aux conséquences de l'attribution de cette subvention.

Même si les LVA ne souhaitent pas la généralisation du DUI, ils agissent pour sécuriser les données personnelles de leurs accueilli·es. Plusieurs LVA du comité de coordination utilisent notamment des disques durs protégés (marque NAS ou MyCloud, etc.). Ces disques durs stockent les données de manière plus sécurisée qu'un disque dur normal et peuvent être consultés par plusieurs ordinateurs en même temps. Les équipes qui les utilisent en sont satisfaites.

Par ailleurs, au sujet des données de santé, le recours à un outil numérique de conservation et partage interprofessionnel des informations sur les accueilli·es nous semble utile. Trop souvent, lorsque les accueilli·es passent d'une structure à une autre, beaucoup d'informations se perdent. Le LVA Regain (64) utilise une plateforme issue du dispositif Santé Protégée (service PAACO globule, dont le département 64 est un département pilote) et en est très satisfait. Ce projet pilote part du constat que les enfants suivi·es par la Protection de l'Enfance sont moins bien soigné·es que les autres, et y propose une solution qui semble fonctionner. Les dossiers de santé des jeunes accueilli·es sont informatisés et mutualisés entre les lieux partenaires, ce qui permet un suivi tout au long du parcours de prise en charge. À l'appréciation de Regain, le

dispositif est performant, prend les devants sur certaines questions (ex : avertit le LVA qu'une jeune de 15 ans n'a pas encore eu de suivi gynécologique), permet de débloquer les fonds nécessaires aux différents actes médicaux directement auprès du Conseil Départemental et surtout il y a de vrais interlocuteur·rices derrière les ordinateurs, disponibles et à solliciter au besoin. Un dispositif qui pourrait intéresser de nombreux LVA (accueillant des enfants comme des adultes) s'il était nationalisé.

IV. Les Actes 2023

Une première réunion de l'atelier en charge de confectionner les Actes 2023 a eu lieu en amont du CC. Les textes rendant compte des différentes interventions ont presque tous été recueillis et ils ont été répartis entre les membres de l'atelier pour être retravaillés. Les grandes directions ont été discutées et les partenaires contactés : graphiste et imprimeur sont prêts à travailler avec nous sur une nouvelle édition.

Benoît a pris un certain nombre de photos durant les journées (merci à lui) et elles nous permettront d'illustrer une partie des Actes. Mais il manque certains aspects des rencontres : le traiteur, les musicien·nes, la conférencière gesticulante, etc. Nous lançons donc un appel à chaque participant à ces journées afin de récolter les photos qui ont pu être prises à cette occasion. Si vous en avez, merci de les envoyer au secrétariat du Gerpla.

Marion de Tara demande à son équipe, qui a l'habitude de prendre des photos ; et Thierry fait passer la demande à l'équipe de Tentative.

V. Point embauche secrétariat

L'atelier Salariat s'est également réuni courant octobre, pour commencer à élaborer la question du départ de Julia et de son remplacement.

En ce qui concerne le départ de Julia, il adviendra fin février et prendra la forme d'une rupture conventionnelle.

En ce qui concerne le remplacement de Julia, plusieurs pistes ont été évoquées. Le souhait était d'augmenter le nombre d'heures liées à ce poste afin d'en développer les missions. Après calcul, le Gerpla pourrait financer maximum 14h hebdomadaire, grâce à ses recettes actuelles liées aux adhésions et en puisant un peu dans sa réserve de trésorerie. Cela pose de nouveau la question de l'augmentation du prix de la cotisation au Gerpla. Dans l'idéal, il faut également viser une augmentation du nombre d'adhérent·es, afin de ne pas faire peser la charge sur un nombre restreint d'adhérent·es. C'est d'ailleurs l'occasion de lancer un rappel de cotisation pour l'année 2023 qui s'achève bientôt !

Il faut penser ce poste avec un effet d'entraînement : plus on a un poste opérationnel grâce à un temps de travail conséquent, plus on peut mener des actions intéressantes, plus cela attire des adhérent·es potentiels, plus ces nouvelles adhésions rapportent l'argent nécessaire à financer le poste. Et si malheureusement cela ne marche pas, ces 14 heures peuvent être réduites progressivement, ce qui fragiliserait le poste et précariserait le/la salarié·e.

Nous avons également une piste pour la personne qui reprendrait le poste. Il s'agit de Louise, qui travaille actuellement au LVA Regain. Louise est en train de repenser son poste à Regain, et de diminuer ses heures. Elle aimerait descendre jusqu'à 25 ou 21h/semaine, ce qui lui permettrait de fournir de 10 à 14h de travail hebdomadaire pour le Gerpla (35h cumulées max). Puisqu'elle souhaite mener les deux activités de front, elle n'a pas besoin de beaucoup d'heures salariées au Gerpla, ce qui peut donc facilement être financé. Elle imagine le travail pour Regain et pour le Gerpla de manière complémentaire, l'un nourrissant l'autre. De plus, le fait de garder un travail en équipe à Regain lui permettra de ne pas ressentir la solitude inhérente au poste de secrétariat du Gerpla.

En ce qui concerne le calendrier, Louise pourrait reprendre la main sur certaines missions dès février, à raison de quelques heures semaines seulement car la nouvelle organisation à Regain ne sera pas encore effective. À partir de septembre, elle pourra passer à 10h pour le Gerpla. Le Comité de Coordination, pour clarifier cela, lui demande de fournir une projection écrite de l'organisation des heures dédiées au Gerpla pour l'année 2024.